

Commune de
QUIERS SUR BEZONDE
Canton de Bellegarde
Arrondissement de Montargis
Département du Loiret

Conseil Municipal de Quiers sur Bezonde

Le vingt quatre mai deux mil onze à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 19 mai 2011, se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Eric A. PETAT, Maire.

Présents : Eric PETAT, Patrice PILTE, Michèle PAVARD, Pascale ARCHENAUULT, Bruno ROILLE, Marie-Claude ASSELIN, Maurice BEAUVALLET, Cécile DELAVEAU, Michel COUROUX, Maurice CHAOUAT, François POTTEAU, Luc LEJEAU.

Absents excusés : Véronique BARBEILLON, Philippe CHAVANEAU (pouvoir à Monsieur Petat Eric), Magali BEAUVALLET.

Secrétaire de séance : Pascale ARCHENAUULT

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants 13

L'ordre du jour

1. **Mise en place de conventions avec le Conseil Général pour les études sur des travaux de sécurité rue de la mairie rue de l'église**
2. **Voirie 2011**
3. **Menuiseries salle : choix du coloris des fenêtres**
4. **Convention ACFI**
5. **Désignation d'un ACFI**
6. **Vente chemins déclassés**
7. **SIRIS : nouveau bureau**
8. **Devis** : mise en place d'horloges astronomiques sur l'éclairage public,
installation de support vidéo dans les classes et d'une sonnette pour ouverture portail , maintenance génie climatique école.
9. **Finances** : suppression du compte 6561 (120.00 €) au profit du compte
6475
10. **Informations diverses** : production panneaux photovoltaïques, vente propriété Maggiar, devenir de la déchetterie, modification des taxes urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2012...
11. **Rapport des commissions**
12. **Questions diverses**

1.4.2 2011 17 CONVENTION CONSEIL GENERAL ETUDE DE MISE EN SECURITE RD EN AGGLOMERATION

Monsieur Petat informe le conseil qu'il a rencontré plusieurs fois les personnes de la DRD pour évoquer la mise en sécurité de la rue de la Mairie, la rue de l'Eglise et le croisement rue du Grand Orme.

Le Conseil Général dans le cadre de ses compétences peut nous proposer de prendre en charge les études et diagnostic pour trouver les meilleures solutions sur la sécurité de ces sites. Une convention doit être mise en place qui permet d'obtenir un financement sur l'étude.

La commune aurait à verser 2245.40 par tronçon soit 4490.80 € HT.

Après avoir entendu ces informations le conseil, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui permettra de mettre en place le diagnostic rue de l'Eglise, rue de la mairie et le croisement rue du Grand Orme, sur le 1^{er} semestre 2012, de proposer les aménagements et lancer les travaux sur la dernière période 2012.

Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 72 % par le Conseil Général.

1.4.2 2011 18 CONVENTION ACFI

Le conseil lors de la précédente a pris connaissance des objectifs de la mission ACFI au sein de la collectivité.

Le conseil décide de confier la mission ACFI au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4.1 2011 19 REGLEMENT INTERIEUR PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil qui a pris connaissance du règlement intérieur pour la gestion du personnel communal, décide de saisir le Comité Technique Paritaire avant de le mettre en application.

3.2.2.2011 20 VENTE CHEMINS RURAUX

Monsieur Jobet Yannick souhaite acheter les reliquats des deux chemins donnant sur la rue du Plessis.

Il est présenté au conseil le plan des parcelles citées dans la demande et le calcul pour trouver le prix de vente.

Un prix de 459.00 € est annoncé pour une superficie de 344 m², il correspond aux frais de géomètre et frais du commissaire enquêteur et au prix déjà pratiqué sur d'autres ventes de chemin. Pour ce qui concerne les premières parties de ces parcelles, le prix avait été fixé à 1300.00 € pour 974 m².

Reliquat ZH 418 pour 171 m²

Reliquat ZH 414 pour 173 m²

Considérant que le déclassement de ces chemins a été prononcé le 03 décembre 2008,

Considérant que les deux parcelles sont bornées,

Commune de Quiers sur Bezonde Conseil municipal du 24.05.2011 19 heures

Le conseil décide de :

- De vendre les parcelles ZH 418 et ZH 414 d'une superficie totale de 344 m² pour le prix de 459.00 €,
- De désigner Me Guy Canault, notaire à Bellegarde pour rédiger l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer l'acte et les pièces afférentes à ce dossier.

7.5.0 21 2011 AMENDES DE POLICE

Le conseil décide de faire une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2011 Cette demande portera sur l'achat de panneaux indiquant des hameaux, des panneaux réfléchissants indiquant des carrefours, une protection pour une borne incendie, un miroir, des peinture au sol... Le coût des travaux est estimé à 6305.00 HT.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Général.

7.1.1 22 2011 FINANCES DECISION MODIFICATIVE

Le conseil décide d'apporter une modification budgétaire à la demande de la trésorerie, le compte 6561 est supprimé et la somme de 120.00 € est imputée sur le compte 6475.

3.1.1 2011 23 ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une offre pour l'achat d'un terrain situé le long de la Bezonde dans le secteur de la salle polyvalente, en face de la future zone humide. Le prix proposé négocié est de 3000.00 € 5020 m², le terrain en zone agricole.

Après avoir entendu ces informations le conseil décide :

D'acheter la parcelle ZD 74 d'une superficie de 5020 m², au prix de 3000.00 €

D'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer l'acte

Dit que les frais de notaire sont de 1240.00 €

Dit que cette dépense sera enregistrée au compte 21

7.1.1 2011 24 RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF AFFAIRE GISQUET

Le Tribunal Administratif d'Orléans dans l'affaire Gisquet (recours sur TLE) a condamné la commune à verser la somme de 1000.00 € au réclamant et propose aussi la possibilité de se pourvoir en cassation.

Pour comprendre cette décision, il a été demandé l'avis de Mme Gay responsable du SAURA à Orléans et à Me Viala chargée de notre défense.

Il reste une zone d'ombre sur la décision concernant la TLE versée, il est dit dans le jugement que la déclaration préalable est annulée, donc cela revient à dire que nous devons restituer le montant des taxes, mais rien n'est dit dans ce sens. De plus au terme de l'urbanisme une déclaration préalable ne peut pas être ni annulée, ni retirée (elle est tacite ou refusée tout en respectant le délai d'instruction soit un mois).

Dans l'attente d'obtenir les avis de chacun le conseil décide d'inscrire au 678 la somme 1000.00 € et 420.00 au compte 673.

La somme de 1420.00 € sera prélevée sur le compte dépenses imprévues section de fonctionnement.

Débats, informations ne donnant pas lieu à édition de délibération

VOIRIE 2011

Avec ces nouveaux éléments et tout en sachant que les travaux de mise en sécurité seront financés à hauteur de 72 % qu'ils ne seront réalisés que pendant le 2^{ème} semestre 2012, quels travaux d'entretien ou neufs peuvent être entrepris sur 2011.

MENUISERIE SALLE Choix de la couleur : les membres du conseil optent pour une couleur se rapprochant de celle de la porte d'entrée, soit tomate ou cochenille. Le conseil décide que les menuiseries seront couleur cochenille.

PERSONNEL COMMUNAL ACMO : désignation d'un délégué ACMO

Monsieur Petat se propose d'en parler lors d'une prochaine réunion communautaire et voir si cette mission peut être confiée à un agent de la communauté qui mènerait une action sur toutes les communes du canton.

Si cette option n'est pas retenue, la mission sera confiée à une personne des services techniques qui effectuera les formations en conséquence, qui sera aidée par le service administratif pour la rédaction des documents.

SIRIS : NOUVEAU BUREAU

Monsieur Petat annonce que le SIRIS a une nouvelle présidente, en effet depuis la démission de Mme Calvet en avril dernier, Mme Michèle Pavard a été élue sur le poste de présidente.

Les vice-présidents sont Madame Duboscq Sonia et Monsieur Didier Polanowski.

Les membres du conseil félicitent Madame Pavard.

INFORMATIONS HAMOVAL

Terrain rue Briqueterie Zurfluh

4 maisons BBC

Agrément de l'Etat : OK 26.01.2011

OK pour les financements qui sont de plus en plus difficiles à obtenir. Le Conseil Général a réduit les subventions et les coûts des travaux ont fortement augmenté.

Planning :

Permis de construire septembre 2011

DCE décembre 2011

Début des travaux : printemps 2012

Fin des travaux : septembre 2013

Bornage et altimétrie pris en charge par HAMOVAL

La gare

Coût environ pour une restitution à la commune 100 000.00 € (capital restant du sur les emprunts, sans les pénalités de rachat de crédits et les frais d'acte....)

Michel Couroux se propose de rencontrer les dirigeants de Logemloiret afin de leur présenter notre site et leur demander s'ils pourraient nous proposer un projet tout en sachant qu'il faut racheter le bien.

REUNION DE HAMEAUX

La réunion de la Baraudière a eu lieu le 19 mai dernier, le conseil remercie vivement

Monsieur Allion Jean-Pierre qui a reçu les conseillers et ses voisins dans une ambiance très sympathique

Les questions posées, les solutions apportées...

- Panneaux 45 ?
- Virage dangereux quels aménagements ? Le conseil décide dans un premier temps de faire couper la haie qui gêne la visibilité et de poser des panneaux virages dangereux ;
- Il est décidé aussi de remettre des panneaux interdit aux plus de 10 tonnes sauf véhicules de service tels que transports scolaires et ordures ménagères
- Entrée du hameau mal signalée, balises réfléchissantes ou autres équipements de ce genre. Il est décidé de poser des panneaux indiquant le hameau de la Baraudière en matière fluorescente, il en sera fait de même pour les Gousseaux.
- Refaire de l'information sur la prochaine campagne de vidange des fosses
- Un regard est à changer, et ERDF sera informée qu'un poteau est en très mauvais état.
- Mettre un éclairage ou autre équipement à l'endroit de l'arrêt bus, le conseil réfléchit sur la meilleure solution
- Planter des rosiers ou arbustes autour de la citerne. Patrice Pilté dit que cela est possible mais qu'il faudrait trouver une solution au moins pour l'arrosage et un peu d'entretien. A ce sujet il souligne que nous avons peut-être quelques soucis avec nos citernes enterrées, il faudrait peut-être revoir avec les pompiers et leur demander de faire des essais. Nous avons rencontré à l'occasion de l'incendie à la Gastinière des problèmes avec la bouche à clé qui n'est pas entretenue, il faudrait peut-être demander à la Lyonnaise de vérifier l'état de ces bouches et les changer si besoin.

DEVIS

Après avoir pris connaissances des différents devis, le conseil décide de retenir la société INEO pour l'installation d'horloges astronomiques soit un coût de 205.00 HT par horloge.

La société FORCLUM pour la maintenance génie climatique de l'école pour un coût de 2300.00 HT par an.

La société CHARPENTIER pour la pose de faïence et carrelage dans les sanitaires de la salle polyvalente pour la somme de 6 513.80 € HT.

La société Bureau pour l'installation de 5 supports de vidéo projecteur dans l'école 975.00 € et une sonnette sur le portail de l'entrée pour avertir les instituteurs qu'une personne veut sortir de l'enceinte de l'école, non chiffrée à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES

- **production panneaux photovoltaïques du 01.10.2010 au 03.05.2011 7635 kwh du 03.05.2011 à aujourd'hui : 9512kwh (vérification compteurs intérieur et extérieur)**

- **vente propriété Maggiar,**

Me Grégoire Bauchy a informé la commune que la propriété Maggiar située dans le bourg est à vendre au prix de 650 000.00 € avec 8 hectares 31 ares 65 centiares, à confirmer..

Monsieur Petat informe le conseil qu'il doit rencontrer la société KPMG dans le cadre du projet hôtel et d'une étude de marché. Ce rendez-vous a lieu le 1^{er} juin à 9 heures 30 avec Mr Rivière Thibault. Dans le cadre de cette étude, il sera évoqué la possibilité d'utiliser ce bien pour créer une structure plus grande dans un cadre champêtre.

➤ **information sur le devenir de la déchetterie.**

Monsieur Petat relate sa rencontre avec Monsieur Garnier et Monsieur Sauvage où il a été évoqué le devenir de la déchetterie. Le propriétaire riverain a été recontacté, mais toujours sans succès. Les dirigeants du SICTOM souhaitent agrandir la déchetterie et créer 8 quais au lieu de 4 pour permettre ainsi un meilleur tri des matériaux. Monsieur Petat leur a fourni les coordonnées de TDF pour voir s'il y a une possibilité de déplacer le pylône. Monsieur Petat précise que le problème de la déchetterie relève des compétences de la Communauté de Communes et que chaque commune doit se sentir concernée.

➤ **modification des taxes urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2012 applicable au 1^{er} mars 2012...**

La loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a entériné la réforme de la fiscalité de l'urbanisme préparée depuis plusieurs mois. Elle a créé une nouvelle **taxe d'aménagement** qui vient se substituer à six taxes locales d'urbanisme et un versement pour sous-densité destiné à lutter contre l'étalement urbain. Mais celui-ci, réservé aux communes et EPCI, **demeure facultatif**.

La taxe d'aménagement est mise en place pour financer les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs :

- Utilisation économe et équilibrée des espaces
- Gestion des espaces naturels
- Diversité des fonctions urbaines
- Satisfaction des besoins en équipements publics
- Fonctionnement des CAUE...

La base d'imposition est fixée au niveau national de façon forfaitaire : 660 € le m² en province et 748 € en Ile de France. Un abattement de 50% est appliqué sur cette valeur forfaitaire pour les 100 premiers mètres carrés des résidences principales et des constructions abritant des activités économiques.

Les communes, départements, régions doivent se prononcer avant le 1^{er} novembre 2011. Actuellement le taux communal est de 3 % il faut ajouter à ces taxes les autres taxes dépendant du Conseil Général et la Région CAUE 0.25 % TDNS 0.90 % ce qui représente 1.15 % applicables sur la surface hors œuvre nette des constructions en fonction des catégories et surfaces des constructions.

Les communes pourront instaurer un taux entre 1 et 5 % maximum.

Pour certains secteurs il sera autorisé de porter le taux à 20 % (dans des secteurs mal desservis par les réseaux (route d'Auvilliers, route d'Orléans par exemple)

Si la commune ne prend pas de décision, le taux applicable sera de 1 %.

Taux maximum département : 2.5 %, le Conseil Général n'envisage pas d'augmenter les taux donc de conserver les taux de 0.25 et 0.90 %.

Taux maximum région : 1 % (pas d'information sur le souhait de la Région)

Le taux établi par délibération sera applicable durant 3 ans sans possibilité de changement et reconductible tacitement d'année en année.

EXEMPLE

Pour une maison de 110 m² les surfaces sont prises à l'intérieur des constructions pour ne pas pénaliser l'isolation.

METHODE ACTUELLE	Montant	NOUVELLE METHODE	Montant
80 x 365 x 3.%	876.00	100 x 330 x 3%	990.00
30 x 534 x 3%	480.60	10 x 660 x 3 %	198.00
80 x3 65 x 0.25%	73.00	100 x 330 x 0.25 %	82.50
30 x 534 x 0.25%	40.05	10 x 660 x 0.25 %	16.50
80 x 365 x 0.90 %	262.80	100 x 330 x 0.90 %	297.00
30 x 534 x 0.90 %	144.18	10 x 660 x 0.90 %	59.40
Valeur 2010		100 x 330 x1 %	300.00
		10 x 660 x 1%	66.00
	1876.63		2 009.40

La facture du constructeur va s'alourdir, la recette de la commune va baisser au profit d'autres instances comme la Région.

Si on prend un secteur à 20 % cela fait une facture totale pour une construction de 110.00 m² de **8 771.40 €**.

LE VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE (VSD)

Cette taxe a été mise en place afin d'inciter a une utilisation plus économe de l'espace. l'objectif est clairement de densifier les surfaces construites en privilégiant le développement vertical plutôt que l'urbanisation horizontale.

Le VSD remplacera l'actuel versement pour dépassement du plafond légal de densité. cette taxe pourra être instaurée par les communes pour les constructions sur les zones urbanisées ou à urbaniser de leur territoire (zones u et au). En deçà d'un seuil minimal de densité (smd), les constructeurs devront s'acquitter d'un versement égal au produit de la moitié de la valeur du terrain par le rapport entre la surface manquante pour que la construction atteigne le seuil minimal de densité et la surface de la construction résultant de l'application de seuil.

Des discussions seront reprises lors de prochaines réunions de conseil afin que chacun reprenne le cheminement de ces nouvelles taxes.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission animations

Rallye botanique

Un bon résultat pour l'édition 2011 qui se déroulait dans l'enceinte du LEPA aux Quatre Vents. Les membres du conseil tiennent à remercier vivement Philippe Chavaneau pour tout le travail qu'il réalise, le pancartage, les jeux (compost, senteurs), mais aussi pour les autres manifestations, Monsieur Petat lui enverra un mail de remerciement et demande que dans la prochaine gazette, il soit fait un article sur ses réalisations.

14 juillet, une réunion est programmée le 7 juin avec les associations pour organiser cette manifestation, il se pose la question du reversement des bénéfices. Pour l'association Nos Enfants d'Abord, les membres ont demandé à gérer les achats et les ventes donc ils récupéreront l'intégralité de leurs bénéfices. Pour les autres associations BCCQB et le tir à l'arc, et les Topettes, le conseil pense qu'il serait bien de partager les recettes du bar, des gâteaux en quatre ou de proposer à ces associations de trouver un jeu payant qui leur permettraient de récolter des fonds.

QUESTIONS DIVERSES

Zone humide

Patrice donne quelques informations sur le déroulement de ces travaux. Il a été ciblé des terrains pour déposer la terre qui ne sont pas très loin du site, mais qui posent quelques problèmes, circulation sur des petites routes non adaptées à des véhicules aussi lourds.

Jonathan Lebecq se charge d'investir les enfants de l'école primaire dans le projet dès la rentrée prochaine et principalement sur la signalétique.

Pour 2012, il est prévu la réalisation de travaux sur l'étang de Jobert, pour permettre le curage de l'étang, il est prévu de dévier la Bezonde et ainsi l'étang redeviendrait propriété de la commune, Par contre il ne sera plus alimenté par la Bezonde et redeviendra un étang indépendant. Il reste dans ce processus au Syndicat de Bezonde une tâche à accomplir ils doivent obtenir de la part de la famille Boucheron, l'abandon du droit d'eau qui alimente le moulin...

Aménagement de la rocade

Il est souhaité que ce projet soit étudié assez rapidement, et peut-être le revoir par tronçons. Un conseiller fait remonter une information reçue d'une riveraine qui ne souhaiterait pas avoir des grands arbres qui lui cacheraient la vue. Il est décidé que les riverains seront associés à ce projet. Michel Couroux dit que l'installation d'une piste cyclable pourrait déclencher une subvention de la part du Syndicat Beauce Gâtinais.

Le projet devra prendre en compte tous les busages, les drainages, les entrées de champs, la circulation des véhicules agricoles....

Entretien des ronds points

Dans le cadre des rencontres entre la commune et la DRD, Patrice Pilté, prend la parole pour expliquer l'accord qu'il a été trouvé pour la remise en état des ronds points.

La DRD va arracher les rosiers, remettre en état les massifs (traiter les chardons), remettre si besoin de la terre, de l'amendement, les rosiéristes se chargeront de mettre en forme le terrain et de planter à l'automne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures trente.